

Par courriel

Montréal, le 25 octobre 2017

Art 53-54

Objet : Demande d'accès à l'information concernant l'adresse suivante : Placements Pierni inc., 6285, rue Marivaux, lot : 1 333 379, Cadastre du Québec, Montréal (Québec)

Madame,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 17 octobre, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents demandés. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection, 15 avril 1997, 2 pages

Vous noterez que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nezha Boumchagdidin
Répondante régionale de l'accès
aux documents

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0277601

DATE DE RÉDACTION : 97/04/25

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 1997/04/15

INSPECTEUR : Jacques Lamarre

ACCOMPAGNÉ DE :

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Fer ornemental Waverley inc.
6285, rue Marivaux
St-Léonard (Québec)
H1P 3H6

PLAIGNANT(E) : N/A (X)

Rencontré

oui ()

non ()

NOM / ADRESSE

TÉLÉPHONE

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM / FONCTION

TÉLÉPHONE

M. Nicola Pierni, président.

art.53-54

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

PHOTO(S) ()

Nombre : ()

CROQUIS ()

PLAN(S) ()

CARTE(S) ()

AUTRE(S) ANNEXE(S) : (X)

1.

2.

BUT(S) :

- Établir la date de la mise en opération de l'usine.
- Décrire sommairement les grandes étapes de production de l'usine.
- Décrire le mode de gestion des déchets dangereux générés en regard du RDD.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7610-06-01-0277601

DATE DE RÉDACTION : 97/04/25

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

L'inspection découle d'un programme initié à l'interne qui vise les industries oeuvrant dans le secteur métallurgique. La compagnie qui se spécialise dans les métaux ouvrés existe depuis au moins 20 ans.

Description des étapes de fabrication des pièces

La compagnie transforme les métaux (acier, acier inoxydable et aluminium) qui se présentent sous forme de tiges ou de feuilles. Les étapes de transformation se résument à la coupe, au poinçonnage et à la soudure des pièces. La coupe se fait à l'aide d'une presse hydraulique ou d'une torche à souder, tandis que le poinçonnage est réalisé à l'aide d'une poinçonneuse à air et finalement l'assemblage est exécuté par soudure électrique.

Lorsque les pièces sont terminées (ex. : escalier, clôture) elles sont soit envoyées directement au client ou elles peuvent recevoir une couche de d'apprêt afin de protéger le métal. La compagnie possède une chambre à peinture où l'application sur les pièces métallique est généralement effectuée au pinceau. La compagnie change les filtres à peinture à tous les 30 à 45 jours.

De façon générale la compagnie est une PME qui oeuvre principalement au niveau de la soudure de pièces de grosseurs très variables.

3. CONCLUSION

La compagnie ne génère qu'un seul type de déchet dangereux en l'occurrence des filtres à peintures qui sont gérés comme des déchets solides.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture du dossier.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR : Jacques Lamarre

1997/04/25

- VÉRIFIÉ PAR : André Dufresne

97/04/25

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :
